

Accusé de réception en préfecture :	006-220600019-20230223-lmc129063-AR-1-1
Date de télétransmission :	24 février 2023
Date de réception :	24 février 2023
Date d'affichage :	
Date de publication :	24 février 2023



D É P A R T E M E N T D E S A L P E S - M A R I T I M E S

ARRÊTÉ N° DE/2023/0168

Portant sur la nomination des membres de la commission d'agrément en vue d'adoption

*Le Président du Conseil départemental
des Alpes-Maritimes,*

Vu le code d'action sociale et des familles, plus particulièrement ses articles L-225-2 à L-225-8, R-224-3 et R-225-9 à R-225-11 ;

Vu l'arrêté n°2017-34 du 8 février 2017 portant nomination des membres de la commission d'agrément en vue d'adoption pour une durée de 6 ans ;

Vu l'arrêté préfectoral n° 2023-113 fixant la composition du Conseil de famille des pupilles de l'État du département des Alpes-Maritimes en date du 7 février 2023 ;

Sur la proposition du chef de service du placement familial et de l'adoption ;

ARRETE

ARTICLE 1er :

La commission d'agrément prévue à l'article R-225-9 du Code de l'action sociale et des familles est composée comme suit à compter du 8 février 2023.

1 – Trois personnes titulaires appartenant au service qui remplit les missions du service de l'enfance, de la famille et de la parentalité et ayant une compétence dans le domaine des adoptions et leurs suppléants respectifs :

Qualité des membres	Institution	Nom Prénom Titulaire	Fonction	Nom Prénom suppléant	Fonction
Représentants du Conseil Départemental – Mission de protection de l'enfance	Conseil Départemental des Alpes-Maritimes	Madame PEYRE Elisa	Chef du service du Placement familial et de l'adoption -Présidente de la Commission	Madame GUELAUD Florence	Adjointe au chef de service du placement familial et de l'adoption Vice -Présidente
		Madame MASSA Corinne	Responsable territoriale de la protection pour l'enfant	Monsieur MOLINARIO Marc	Responsable de Maison des solidarités départementales
		Madame BORRELLY Christine	Éducatrice spécialisée	Madame CLOT Elodie	Éducatrice spécialisée

2 – Deux membres titulaires du Conseil de famille des pupilles de l'État du département : l'un nommé sur proposition de l'union départementale des associations familiales (U.D.A.F.) parmi les membres nommés au titre de l'article R. 224-3 § 2 du Code de l'action sociale et des familles, l'autre assurant la représentation de l'Association départementale d'entraide des personnes accueillies à la protection de l'enfance des Alpes-Maritimes (A.D.E.P.A.P.E. 06) et son suppléant :

Qualité des Membres	Associations	Nom Prénom Titulaire	Nom Prénom suppléant
Membres du Conseil de famille	L'union départementale des associations familiales	Madame MARTINEZ Geneviève	Madame VERGEAU Colombe
	L'Association départementale d'entraide des personnes accueillies à la protection de l'enfance des Alpes-Maritimes	Madame FINESTRE Stéphanie	Madame LAJILI Estelle

3 – Une personnalité qualifiée dans le domaine de la protection sociale et sanitaire de l'enfance et son suppléant :

Qualité des membres	Institution	Nom Prénom Titulaire	Fonction	Nom Prénom suppléant	Fonction
Représentants du Conseil Départemental	Conseil Départemental des Alpes-Maritimes	Madame CHAUVET Aurélie	Puéricultrice de Protection maternelle et infantile	Madame DESSAUVAGES Hélène	Puéricultrice de Protection maternelle et infantile

ARTICLE 2 :

La durée du mandat des membres de la commission d'agrément en vue d'adoption est de 6 ans.

ARTICLE 3

En application des dispositions des articles R. 421-1 et suivants du code de justice administrative, le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Nice dans un délai de deux mois à compter de sa publication, soit par envoi postal (18 avenue des fleurs, CS 61039, 06050 NICE cedex 1), soit par voie électronique (<https://citoyens.telerecours.fr>).

ARTICLE 4 :

Madame la Directrice générale adjointe en charge du développement des solidarités humaines est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera inséré au bulletin des actes administratifs du Conseil départemental des Alpes-Maritimes et rentrera en vigueur le 14 février 2023.

Nice, le 23 février 2023

Pour le Président et par délégation,
Le Directeur de l'enfance

Annie SEKSIK